



Réponse de la Commission à l'initiative citoyenne européenne «Sauvons les abeilles et les agriculteurs!»

> 5 avril 2023 #EUGreenDeal #EUTakeTheInitiative

«Sauvons les abeilles et les agriculteurs: vers une agriculture respectueuse des abeilles pour un environnement sain»

soutenue par plus d'un million de citoyens dans l'ensemble de l'UE



est en déclin.

Elle invite la Commission à:



supprimer

2035

progressivement

les pesticides de

synthèse d'ici à

restaurer la biodiversité dans les paysages agricoles



aider les agriculteurs dans la phase de transition vers une agriculture plus durable

Pourquoi c'est important

Les crises du changement climatique, de la pollution et de la perte de biodiversité, qui sont interdépendantes, menacent l'agriculture européenne et la sécurité alimentaire sur le long terme.



Pas de pollinisateurs, pas de vie sur la planète! La disparition des insectes pollinisateurs déstabiliserait le fonctionnement des écosystèmes.

80 % des espèces de plantes à fleurs cultivées et sauvages dépendent de la pollinisation animale.





Réponse de la Commission

- La Commission salue cette initiative, étant donné que le changement climatique et la perte de biodiversité constituent des défis de plus en plus importants pour l'agriculture européenne.
- La priorité est actuellement d'œuvrer à l'adoption rapide des propositions législatives faites par la Commission qui sont en cours de négociation par le Parlement européen et le Conseil de l'UE, tout en maintenant des ambitions élevées.
- Il est essentiel de les mettre en œuvre efficacement et en temps utile parallèlement à la politique agricole commune (PAC) dans le cadre du pacte vert pour l'Europe.

Depuis le lancement de l'ICE en 2019, la Commission a pris des mesures ambitieuses dans le cadre du pacte vert pour l'Europe afin de lutter contre le déclin des pollinisateurs et de garantir la durabilité des systèmes alimentaires:

Initiative révisée de l'UE sur les pollinisateurs: un nouveau pacte en faveur des pollinisateurs

42 actions visant à lutter contre les causes du déclin des pollinisateurs, à améliorer les connaissances et à mobiliser tous les acteurs de la société

Stratégie de l'UE «De la ferme à la table» et stratégie en faveur de la biodiversité

- 10 % de la surface agricole devraient être classés comme présentant des particularités topographiques à haute diversité, par exemple des bandes tampons, des terres en jachère rotationnelle ou permanente, des haies ou des mares, afin de restaurer la biodiversité dans l'agriculture
- Au moins 25 % des terres agricoles devraient être consacrées à l'agriculture biologique
- Les pertes de nutriments provenant de l'agriculture devraient être réduites d'au moins 50 % d'ici à 2030, tout en veillant à éviter toute dégradation de la fertilité des sols

Proposition de loi sur la restauration de la nature

- Nouveaux objectifs contraignants pour la restauration des écosystèmes agricoles
- Inverser le déclin des populations de pollinisateurs d'ici à 2030 et les surveiller régulièrement



Proposition de règlement sur une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable

- Réduire de 50 % d'ici à 2030 l'utilisation des pesticides chimiques dans l'agriculture de l'UE et les risques qui y sont associés
- Fonds de la PAC destinés à indemniser les agriculteurs pendant 5 ans au cours de la phase de transition

Politique agricole commune 2023-2027:

- Les fonds de la PAC sont assortis d'un ensemble de conditions environnementales couvrant 90 % de la surface agricole de l'UE
- 100 milliards d'euros pour soutenir les agriculteurs dans la transition écologique
- 49,5 millions d'hectares seront couverts par des mesures supplémentaires en faveur de la conservation/restauration de la biodiversité ou de la réduction de l'utilisation des pesticides. Les pratiques agricoles bénéficiant d'un soutien peuvent inclure l'agriculture biologique, l'agroécologie ou l'agriculture de précision

Engagements de l'UE au niveau mondial

Dans le cadre mondial de la biodiversité adopté en décembre 2022 à Montréal, l'UE et ses États membres se sont engagés à réduire de moitié le risque global posé par les pesticides d'ici à 2030

